

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE 20 AVRIL 2020**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à huis clos le lundi 20 avril 2020, à compter de 19 h 42.

Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff, Messieurs les Conseillers Luc Hamelin, Simon Brochu, René Lepage et Raynald Banville assistent à la séance par téléconférence formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé, qui assiste à la séance par téléconférence.

Assistent aussi à la séance par téléconférence M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier et M. René Gauthier, de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

**RÉSOLUTION #20-04-62**  
**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 42.

**RÉSOLUTION #20-04-63**  
**ACCEPTATION DU CONSEIL POUR UNE SÉANCE DU CONSEIL PAR TÉLÉCONFÉRENCE**

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par, appuyé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu unanimement :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par téléconférence.

**RÉSOLUTION #20-04-64**  
**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture et acceptation du conseil pour une séance du conseil par téléconférence.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Présentation du rapport financier de la Ville de Métis-sur-Mer au 31 décembre 2019 et adoption.
4. Levée de l'assemblée.

**3. Présentation du rapport financier de la Ville de Métis-sur-Mer au 31 décembre 2018 et adoption.**

**RÉSOLUTION #20-04-65**  
**PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET ADOPTION**

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que la Ville de Métis-sur-Mer accepte le rapport sur les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2019 tel que préparé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

**4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION #20-04-66**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. la Conseiller Luc Hamelin propose que la présente séance soit levée à 19h44.

---

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

---

Stéphane Marcheterre,  
Directeur Général et secrétaire-trésorier